



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Compte-rendu

**Rencontres avec les élus
et les représentants de la société civile**

→ avril 2007



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois



Sommaire

Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois	page 3
Compte rendu de la rencontre avec les élus français	page 4
Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois	page 5
Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile	page 6

Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois. 17 avril 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus genevois par Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et co-Président du Projet d'agglomération.

La question de la participation est relevée comme une donnée importante pour la réussite du Projet. Les modalités proposées montrent la volonté du partenariat franco-valdo-genevois d'associer le plus grand nombre dans cette démarche. Cependant, des précisions sont demandées sur le travail avec les élus. Il est rappelé que pour parvenir à un projet durable et partagé, il est indispensable que l'ensemble des acteurs de l'agglomération, élus et représentants de la société civile, se réunissent pour construire ensemble ce Projet. Toutefois, les exigences de calendrier de la Confédération ne permettront pas de mettre en place une procédure classique de concertation. Néanmoins, si le contrôle parlementaire ne peut pas s'exercer selon les modalités réglementaires pendant cette phase de réflexion, il s'appliquera de plein droit pendant la phase de mise en œuvre dès 2008. La démarche de participation présentée aujourd'hui permet aux élus de se mobiliser pour contribuer à l'écriture du Projet.

Si ce Projet a été initié dans le cadre de la politique des agglomérations lancée par la Confédération suisse, le financement des projets sur la partie française de l'agglomération demande quelques éclaircissements. Il est indiqué que cela n'est pas réellement un problème. L'important est de parvenir à une coordination entre l'ensemble des partenaires. Les échéances fixées par la Confédération doivent être considérées comme une occasion d'accélérer et de transformer le processus de collaboration transfrontalière pour bâtir l'agglomération transfrontalière de demain.

Le Projet d'agglomération est une nouvelle façon d'aborder les problèmes qui se posent à cette agglomération et à ses habitants. Il s'agit de définir ensemble les formes de cette agglomération en s'accordant sur les grands principes fondamentaux mais aussi de parvenir à un engagement sur des stratégies pour l'ensemble des thématiques abordées par le Projet d'agglomération.

La place et l'influence de la frontière dans une telle démarche sont décrites à la fois comme une contrainte et à la fois comme une donnée dont il convient de tirer partie. C'est un fait, la frontière est présente et traverse l'agglomération mais un tel Projet en modifiera certainement la perception. Cette agglomération est transfrontalière et possède la double caractéristique d'être à la fois la deuxième agglomération de Suisse après Zurich et la deuxième agglomération de Rhône-Alpes après Lyon.

Aucune traversée lacustre n'est présente sur les plans présentés dans l'Avant-projet. Cette donnée sera-t-elle intégrée dans les réflexions à horizon 2030 ? Il est rappelé que dans le cadre du Projet d'agglomération les infrastructures routières ne correspondent pas aux projets finançables. Par ailleurs, ce type d'infrastructure, par son importance, ne pourrait de toute façon pas être financé. Cependant, le Projet d'agglomération qui sera rendu en fin d'année 2007 devra développer une vision d'ensemble de l'agglomération.

Compte rendu de la rencontre avec les élus français. 18 avril 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus français par Monsieur Bernard Gaud, Président de l'ARC et co-Président du Projet d'agglomération.

Il est important de répondre aux inquiétudes, aux craintes et à certaines images persistantes des habitants de ce bassin transfrontalier. Le développement des logements à la périphérie a engendré une densité qui peut constituer une chance pour le développement économique de ces parties de l'agglomération. Cependant, il est relevé que pour parvenir à un développement économique il est nécessaire d'investir dans le domaine de la formation.

Le Projet d'agglomération est une démarche, un processus qui permet à la fois de préparer l'avenir mais également de répondre très rapidement et très concrètement à des problèmes que rencontre la population de l'agglomération. L'enjeu est d'améliorer la qualité de vie de ce bassin. Pour cela, une charte, contraignante, semble indispensable pour engager tous les acteurs de ce Projet dans leur quotidien et sur le long terme. Aujourd'hui, une réelle volonté d'avancer domine et le concept des fiches actions oblige à aller de l'avant.

La seconde couronne de l'agglomération doit trouver son statut, car l'organisation d'un territoire dans son ensemble ne signifie pas vouloir se priver de ses chances mais au contraire, lui en donner. Il s'agit évidemment de trouver le juste équilibre entre tous les territoires et en leurs seins. Il faut que chaque territoire prenne conscience de son positionnement et de son rôle au sein de cette grande agglomération transfrontalière.

Il est indispensable d'associer la population à cette démarche en l'informant en continu. La démarche participative sera une clef de la réussite et de la durabilité du Projet.

Il est rappelé la nature des interventions des fonds européens sur des projets transfrontaliers, indiquant notamment que la démarche du Projet d'agglomération est actuellement soutenue par l'Union européenne.

Pendant la période 2008 – 2010, le Projet d'agglomération sera étudié par les services de la Confédération avant une éventuelle libération des fonds. Ce laps de temps sera propice à la poursuite des réflexions mais également à la mise en œuvre des fiches actions qui doivent être finalisées pour la fin de l'année 2007 et qui concerne les thématiques non spatialisées dans le Schéma d'agglomération attendu par la Confédération.

Il est mentionné que le Conseil régional Rhône-Alpes est particulièrement attentif au développement de ce Projet. Une procédure contractuelle est d'ailleurs envisagée pour aider à sa mise en œuvre. Par ailleurs, le Conseil régional a œuvré pour que le Projet d'agglomération puisse bénéficier du soutien des nouveaux financements européens sur la période 2007 – 2013.

Enfin, il est rappelé que les exercices d'élaboration des Scot montrent souvent leur limite sur un territoire comme le franco-valdo-genevois. Il est indispensable d'appréhender le territoire dans sa globalité car il s'agit de l'avenir de la région. Il ne faut plus perdre de temps. Il est impératif de poursuivre dans la direction du Projet d'agglomération.

Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois. 19 avril 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus vaudois par Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil Régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Gérald Cretegy, Syndic de Gland.

Le Conseil Régional du District de Nyon constate le besoin, pour la partie vaudoise, de mieux se structurer et de dégager des ressources pour mieux répondre aux impératifs du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. D'autant plus que la préservation de la qualité de vie de ce territoire est étroitement liée au travail qui sera fait au sein du Projet d'agglomération.

Il est par ailleurs constaté que, vu les délais très courts impartis (la date de remise à la Confédération, le 19 décembre 2007, est non négociable), ainsi que la complexité du travail à fournir, il ne sera pas possible d'entamer un processus de validation politique auprès des Conseils communaux et de la société civile. En contrepartie, les réunions comme celles de ce jour, ainsi que le séminaire des élus qui aura lieu le 5 juin, ont pour objectifs d'informer et de recueillir les propositions. Les élus vaudois sont également invités à envoyer leurs commentaires sur le site du Conseil Régional www.nyon.ch/communes/home/home.htm.

Il est toutefois spécifié que les 17 projets vaudois ne pourront pas tous être pris en compte. Le seront les plus structurants. Il n'y aura aucun à priori sur le choix des projets, néanmoins, une attention particulière sera portée aux projets pouvant être amenés de façon réaliste à la Confédération.

Il est également proposé de mentionner dans le rapport à la Confédération des éléments qui n'ont pas pour vocation d'être financés par la contribution aux infrastructures d'agglomération, mais qui revêtent une importance majeure : soit par leur capacité structurante (ex : 3^{ème} voie CFF entre Lausanne et Genève), soit parce qu'ils pourraient bénéficier des fonds pour garantir la fonctionnalité des routes nationales (ex : désengorgement des goulets d'étranglement d'autoroute).

Finalement, la partie française informe de l'importance de construire de nouveaux rapports avec Genève, sur une base gagnant-gagnant, et d'une volonté de travailler dans la continuité. Par ailleurs, en matière de gouvernance transfrontalière et bi-cantonale, il s'agira de mettre en place des moyens efficaces et réalistes. Le système de gouvernance contractuelle qui semble émerger, a l'avantage de ne pas remettre en cause les autorités déjà en place.

Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile. 26 avril 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux représentants de la société civile par Messieurs Robert Cramer, Conseiller d'Etat et Bernard Gaud, Président de l'ARC, tous deux co-Présidents du Projet d'agglomération.

Les co-Présidents soulignent que les huit thématiques ont une signification fondamentale. Il s'agit d'arriver à une véritable communauté humaine qui dépasse l'objectif de l'articulation entre l'urbanisation et la mobilité.

De plus, il est indiqué que le Projet d'agglomération n'est toutefois pas normatif, il s'agit de définir les lignes directrices qui trouveront une traduction dans les différents documents d'urbanismes des territoires.

Il est constaté qu'il y a quelques années, l'agglomération genevoise était limitée au Canton de Genève. Aujourd'hui, elle dépasse largement son périmètre (périphérie française et District de Nyon). De ce fait, de nombreuses communes sont soumises à l'asphyxie, les prix des logements augmentent, l'environnement est menacé...

Les nombreuses interrogations soulevées tant en matière de cohésion sociale que de qualité du cadre de vie, démontrent la nécessité d'agir. Si rien n'est fait, le développement se fera de manière anarchique et rapide, Genève perdra son attractivité, alors que la volonté générale tend à construire une agglomération sur un mode de développement durable.

Cette volonté et l'urgence de la situation sont d'ores et déjà prises en compte notamment en France, à travers les Scot, où celui du genevois fut le premier réalisé en Haute-Savoie.

Il est souligné que pour la plupart des thématiques traitées, c'est une première en terme de réflexion franco-suisse.

La dimension sociale (précarité, exclusion,...) est traitée via les diverses thématiques et il convient de développer une société équitable.

L'un des objectifs du Projet d'agglomération vise à construire plus, de manière plus dense et en lien avec les dessertes en transports en communs. De plus, il s'agit de se doter d'une politique d'accessibilité au logement et tout cela de manière transfrontalière. Dans ce sens, un Plan directeur de l'habitat transfrontalier a été réalisé et divers outils existent tels que le Plan local de l'habitat et l'Etablissement public foncier (pour la partie française). Il est proposé d'élargir leur existence française au territoire transfrontalier.

Il est spécifié que le nombre de pendulaires croît. Cette tendance sera largement renforcée par la création de l'autoroute A 41. Afin de rendre les réflexions exhaustives, l'ensemble des projets routiers en cours et à venir est pris en compte dans les études.

Par ailleurs, il est souligné que pour répondre à cet afflux de pendulaires, il est fondamental de se battre pour l'existence du CEVA.

Le Projet d'agglomération propose de changer de logique : ne plus construire dans les espaces vides mais que ces espaces soient la charpente du développement de l'agglomération. En gardant ces espaces verts et en construisant la ville sur la ville, le territoire pourra répondre aux divers enjeux tout en maintenant la qualité du cadre de vie.

La thématique « Environnement » est large, elle traite également de l'air, du bruit, et des énergies. Il est proposé de calculer l'empreinte écologique de l'agglomération et de mettre en place une évaluation continue du Projet d'agglomération.

L'énergie fait partie intégrante de notre réflexion autour de la thématique « Environnement » et au travers des problématiques liées à la densification urbaine, à l'habitat et à la mobilité.

Les réflexions récentes autour de la thématique « Economie » font ressortir un certain nombre d'enjeux. Il convient de poursuivre les réflexions et la rédaction de fiches actions. Il est rappelé que les chambres de commerce font parties des groupes du CRFG et de fait participent pleinement à l'élaboration des fiches actions.

Suite à la phase d'information, le Projet d'agglomération lance une phase de consultation. Les délais sont très courts. Toutefois, les représentants de la société civile sont invités à transmettre leurs avis et propositions sur la base du rapport d'étape. En complément, les scénarii seront visibles au plus tard mi-juin. La volonté est d'échanger le plus en amont possible.

Les attentes du Projet d'agglomération sont les suivantes :

- Participer au forum du 14 juin et faire des propositions précises.
- Savoir que le Projet d'agglomération devra prendre position sur les différents projets (comme la traversée de la Rade...).
- Comprendre que ce n'est pas les fonds d'infrastructures qui pourront financer l'ensemble de ces projets (ces fonds serviront par exemple, à financer le prolongement de ligne de tram sur Annemasse).

En conclusion, les co-Présidents rappellent que le Projet d'agglomération ne peut se construire sans la société civile et informent que ses membres sont invités à fournir leur contribution à la question suivante :

"Quelle organisation territoriale et quelles stratégies proposez-vous pour une agglomération du 21ème siècle durable ? "

Par ailleurs, il est indiqué que toutes interrogations ou toutes propositions peuvent être transmises via le site du Projet d'agglomération www.projet-agglo.org.